

Au84 – CR Audition Médiathèque de Clermont-Ferrand

21/04/26 à 16h

Personnes auditionnées : Mélanie Villenet-Hamel (cheffe du service lecture publique, Clermont-Auvergne Métropole) et Philippe Chénieux (responsable cinéma, musique, arts du spectacle)

Présents : Anne Bourguignon (BnF), Alexis David (IB), Pascale Issartel (DGMIC, ministère de la Culture), Joseph Minster (IB)

1. Contexte et objectifs de l'audition

Cette audition s'inscrit dans le cadre du Projet national sur l'avenir de l'audiovisuel en bibliothèques publiques, porté par Images en bibliothèques avec le soutien du ministère de la Culture. Elle a été proposée par des membres du chantier 5 « Aménagement des espaces en médiathèques » qui avaient identifié le projet de la bibliothèque de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand comme un cas d'étude particulièrement pertinent : un établissement en cours de construction, dont l'ouverture est prévue en novembre 2026, portant les arbitrages en temps réel sur l'intégration de l'audiovisuel dans les espaces.

L'objectif du groupe de travail est d'esquisser des préconisations pour les bibliothèques souhaitant aménager ou réaménager leurs espaces audiovisuels, en tenant compte des usages émergents, de la continuité entre collections physiques et numériques, et de la diversité des pratiques (visionnage individuel, projection collective, jeux vidéo, création). L'expérience de Clermont-Auvergne Métropole, réseau métropolitain de 21 communes ouvert depuis 2005 et en train de se doter de sa première bibliothèque centrale, apporte un éclairage concret sur les contraintes de la maîtrise d'ouvrage dans un bâtiment classé.

2. Présentation de l'établissement

Mélanie Villenet-Hamel est cheffe du service lecture publique à Clermont-Auvergne Métropole, réseau intercommunal de 21 communes constitué en 2005 et caractérisé par une forte hétérogénéité territoriale : de la ville centre à des communes de moyenne montagne (Orcines, Saint-Genès-Champanelle). Le réseau compte environ 30 000 inscrits pour 300 000 habitants, avec près de 900 000 entrées annuelles.

Le réseau n'a jamais disposé d'équipement central depuis sa création. Le projet de bibliothèque à l'Hôtel-Dieu a été relancé en 2016 après l'abandon d'un premier projet BMVR au début des années 2000. L'Hôtel-Dieu est un monument historique réhabilité, dont les contraintes architecturales (plateaux de 600 m², bâtiment classé ne permettant aucune intervention structurelle) ont fortement conditionné les choix de programmation.

La bibliothèque de l'Hôtel-Dieu représente plus de 10 000 m² et devrait ouvrir en novembre 2026, sous réserve de validation par le nouvel exécutif métropolitain (présidence en cours de désignation). L'intérêt du public est déjà manifeste : les visites de chantier organisées lors des Journées du patrimoine ont généré un fort enthousiasme, y compris de la part de non-usagers des bibliothèques.

L'établissement dispose notamment :

- D'un pôle cinéma, musique, arts du spectacle au 2e étage (une aile du bâtiment en U, sur un plateau de 600 m²) ;
- D'un amphithéâtre de 200 places pour les projections et les événements ;
- D'un espace jeux vidéo dans le forum (niveau 0), sans prêt à l'ouverture ;
- D'un espace jeunesse avec collections audiovisuelles au rez-de-chaussée ;
- D'un espace manga/anime avec postes de consultation ;
- De 2 salles de formation/réunion et d'ateliers adulte et enfant.

3. Aménagement et usages des espaces audiovisuels

La conception générale : un programme contraint par le bâtiment et par le temps

Le programme fonctionnel initial datait de 2012. La reprise du projet en 2016 n'a pas permis une refonte intégrale. Le « pôle image et son » a été configuré selon les usages attendus à cette époque, et a évolué progressivement en cours de projet. La contrainte centrale est architecturale : les plateaux mesurent 600 m² chacun, sans possibilité de modification structurelle du bâtiment classé. Cette limite a imposé des choix de répartition des fonds qui ne correspondent pas toujours à une logique éditoriale idéale, mais à une logique de surface disponible.

La réunion cinéma, musique et arts du spectacle dans la même aile reproduit la configuration de la médiathèque de Jaude (l'ancienne centrale du réseau), mais tient aussi à la contrainte des surfaces : toutes les simulations de répartition différente aboutissaient à des déséquilibres pour d'autres pôles.

Le pôle cinéma, musique, arts du spectacle

Le pôle occupe le 2e étage et propose des collections physiques importantes, dans la continuité de la médiathèque de Jaude :

- Environ 10 000 titres vidéo (DVD + nouveau fonds Blu-ray, environ 500 Blu-ray à l'ouverture) ;
- Environ 25 000 CD ;
- Un fonds vinyle d'environ 1 000 titres neufs (le fonds patrimonial existant de 5 500 vinyles est réduit à moins de 500 après sélection conservatoire) ;
- Un prêt d'instruments de musique (vitrines visibles depuis l'espace).

La collection vidéo a fait l'objet d'un examen titre à titre pour conserver les films indisponibles à l'achat neuf (environ 1 500 titres conservés à ce titre). Le classement de la collection cinéma a été revu : on passe d'un classement par auteur (réalisateur) à un classement par genre cinématographique, jugé plus accessible pour les usagers.

4 postes de visionnage sur place (écrans dédiés, sans connexion internet, casques filaires) sont installés au cœur des collections. Des postes supplémentaires sont prévus en jeunesse et en espace manga. L'ensemble des supports vidéo est à proximité immédiate des postes de consultation. La consultation se fait avec médiation du personnel (lecteur sous clé, remise du casque par le bibliothécaire), par choix délibéré pour préserver la durée de vie des équipements.

Sur la question de la luminosité : l'équipe n'a pas prévu de systèmes d'occultation. Philippe Chénieux s'appuie sur son expérience à Pierresvives (Montpellier), établissement entièrement dédié à la consultation sur place dans un bâtiment très lumineux, sans problème identifié. Les ouvertures de l'Hôtel-Dieu étant plus restreintes, la question lui semble secondaire. L'hygiène des casques est gérée par le personnel (lingettes), avec des casques circum-auriculaires non intra-auriculaires.

L'espace jeunesse et l'espace manga/anime

La vidéo jeunesse est intégrée à l'espace jeunesse au rez-de-chaussée, avec des postes de consultation et un fonds Blu-ray. Un espace manga est prévu avec un rayon anime adjacent et des postes de visionnage en petite alcôve, pensé comme un espace de découverte et de consultation.

L'espace jeux vidéo

L'espace jeux vidéo est situé dans le forum (niveau 0), à deux étages du pôle cinéma/musique. Le choix a été fait de ne pas prêter les jeux à l'ouverture, et de privilégier une logique de découverte et d'expérimentation collective. La masse critique de la collection ne justifie pas encore un prêt. La réalité virtuelle, déjà pratiquée dans le réseau (centre de La Jetée), sera intégrée à cet espace, mais en mode médiation et non en libre accès.

« La philosophie de l'espace, c'est de permettre de découvrir des jeux, d'avoir une pratique collective, de l'expérimentation. On n'est pas dans la perspective de prêter ces grands jeux. »

Dans l'idéal, Mélanie Villenet-Hamel aurait souhaité un espace en « trait d'union » entre le numérique/jeux vidéo et le pôle image et son, mais les contraintes de surface et de bâtiment n'ont pas permis ce rapprochement physique.

L'amphithéâtre et les espaces d'animation

L'amphithéâtre de 200 places est destiné aux projections publiques et aux événements culturels. Il a déjà généré un partenariat avec le Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand (FICMCF), dont le siège est à quelques centaines de mètres. Après une première tension sur la question de la gratuité d'accès (la bibliothèque impose la gratuité, le festival fait payer ses séances), un accord a été trouvé : le festival utilisera l'amphithéâtre pour ses masterclass, et non pour des projections payantes.

Des ateliers adulte et enfant, équipés d'écrans mobiles et de vidéoprojecteurs transportables, permettront des projections ponctuelles dans le cadre d'animations.

4. Collections audiovisuelles physiques : organisation et mobilier

L'ensemble de la réflexion sur les collections physiques est marqué par une conviction forte : tant que les collections circulent, elles méritent d'être maintenues. Cette philosophie est appliquée aux DVD, aux CD et aux vinyles.

La collection DVD/Blu-ray a fait l'objet d'un examen exhaustif titre à titre, conservant les films indisponibles à l'achat neuf (environ 1 500 titres). L'ajout du Blu-ray répond à la fois à une demande de qualité d'image et à un impératif d'offre : certains titres ne sont plus disponibles qu'en Blu-ray. Des lecteurs Blu-ray seront prêtés aux usagers non équipés.

Sur la musique : le marché du CD est jugé extrêmement difficile (ruptures de stock chroniques, défaillances fournisseurs). Le fonds vinyle est reconstitué à partir d'achats neufs, avec un objectif d'environ 1 000 titres à l'ouverture. La pratique d'écoute sur place de vinyles sera proposée, avec assistance du personnel pour la manipulation des platines.

Un exemple concret illustre la pertinence maintenue des collections physiques : le film *Mort sur ordonnance* (tourné en partie à l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand) n'est disponible ni en streaming ni

en achat numérique, mais peut être emprunté en DVD à la bibliothèque, avec le lecteur Blu-ray. Ce type d'argument a convaincu des élus lors des visites de chantier.

La collection la plus dynamique du réseau est le fonds « Son de l'Auvergne » de la médiathèque de Cournon d'Auvergne, illustrant l'importance des fonds locaux dans le maintien de l'usage des CD. Philippe Chénieux signale une pratique positive de l'ADAV : la réédition de titres épuisés sous licence, permettant aux médiathèques de continuer à acheter des films qui ne sont plus commercialisés. Elle souhaite que cette pratique puisse s'étendre à d'autres ayants droit et distributeurs.

5. Offre dématérialisée et articulation avec les espaces

Le réseau est abonné à Arte VOD (Médiathèque numérique), Les Yeux doc et INA. Ces offres sont pensées comme des univers distincts des collections physiques, ciblant des pratiques complémentaires. Les postes de consultation sur place sont exclusivement dédiés aux supports physiques et ne donnent pas accès aux plateformes numériques.

La situation d'Arte VOD est vécue comme une crise structurelle : le changement brutal des conditions de visionnage (limitation du nombre d'abonnés actifs sans préavis) a conduit la médiathèque à investir massivement dans la médiation autour des Yeux doc pour compenser. Le résultat a été décevant en termes de report d'usage : les usagers cherchent principalement des films récents populaires, que les Yeux doc (documentaires) ne proposent pas.

En revanche, les projections publiques autour du catalogue des Yeux Doc (prix du cinéma du réel, Mois du Doc, programmation mensuelle de documentaires) rencontrent un vrai succès d'affluence. La médiathèque participe à l'ensemble des animations nationales proposées (Mois du Doc, prix Les Yeux Doc, festival Traces de vie).

Sur l'articulation entre fonds physique et fonds numérique, Mélanie Villenet-Hamel est sceptique sur la possibilité d'une pensée véritablement intégrée, notamment en raison des incertitudes pesant sur les catalogues des plateformes (disparitions imprévisibles de titres) et des contraintes des marchés publics. Le numérique a toutefois servi d'argument pour le désherbage : certaines séries TV, disponibles gratuitement sur France.tv, ont été retirées des collections physiques.

6. Action culturelle, partenariats et rapport aux espaces

Le réseau de Clermont-Auvergne Métropole est caractérisé par un fort ancrage dans la culture cinématographique locale, porté notamment par la proximité du Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand (FICMCF) et du centre de documentation de La Jetée.

La bibliothèque de La Jetée (entité du réseau de lecture publique, avec des collections associatives du FICMCF en gestion partagée par convention) propose en consultation sur place l'ensemble des films déposés par les candidats au festival, soit plusieurs dizaines de milliers de titres. La salle de projection de La Jetée (90 places) affiche régulièrement complet.

Pour l'Hôtel-Dieu, l'ambition est de développer :

- Un rendez-vous mensuel de cinéma documentaire (avec échanges systématiques avec le public) ;
- Des séances de décryptage et de films commentés ;
- Des actions d'éducation aux médias et à l'information (portées par un collègue spécialisé) ;
- Des masterclass avec le FICMCF dans l'amphithéâtre.

Le réseau dispose d'une pratique déjà ancienne du jeu vidéo (tournois de FIFA ou Mario Kart) et entend la prolonger à l'Hôtel-Dieu dans une logique d'expérimentation, sans prêter à l'ouverture.

Il n'est pas prévu d'espace de création sonore ou audiovisuelle à l'Hôtel-Dieu à l'ouverture. La médiathèque de Croix de Neyrat, en partenariat avec un pôle musical voisin, propose déjà une forme de co-usage d'un espace tampon entre les deux structures, qui fonctionne bien. Ce modèle pourrait inspirer des évolutions futures.

7. Organisation des équipes et service public

La réflexion sur l'organisation du service public a abouti à un modèle hybride : une équipe spécialisée cinéma/musique assure l'expertise documentaire, mais chaque agent peut choisir d'exercer son service public dans son secteur d'expertise ou d'opter pour la polyvalence. La moitié de l'équipe a opté pour chaque formule.

Ce choix s'inscrit en réaction à l'expérience de la médiathèque de Jaude, qui avait supprimé toute spécialisation dans le service public il y a de nombreuses années, au prix d'un affaiblissement du conseil au public sur les collections audiovisuelles. Le modèle hybride tente de concilier la qualité du conseil spécialisé et la souplesse des plannings dans un grand équipement.

« Le bilan, c'est que le conseil au public n'y a sans doute pas gagné. Mais je vois aussi ce qui a pu conduire à cette intervention radicale, avec des bibliothécaires jeunesse qui ne savaient que faire de la section jeunesse – c'est compliqué pour gérer des plannings. »

L'accueil de premier niveau à l'entrée sera assuré par l'ensemble des agents, quelle que soit leur spécialisation.

8. Indicateurs et données d'usage

Le réseau dispose de données de prêt et d'entrées, mais pas de comptage systématique des consultations sur place dans les bibliothèques du réseau (hormis à La jetée, où c'est la raison d'être de l'équipement). Les connexions aux plateformes sont comptabilisées, mais pas les visionnages effectifs.

Le choix de 4 postes de consultation sur place à l'Hôtel-Dieu s'appuie davantage sur l'expérience d'établissements comparables (Toulouse, Reims) et sur l'observation empirique d'un public de « séjournants » dans les bibliothèques existantes du réseau que sur des données statistiques formelles.

Le recours aux crédits VOD est systématiquement maximal (utilisation de la totalité des jetons disponibles), illustrant la tension entre offre et demande sur ce type de ressource.

9. Enseignements pour le groupe de travail

Ce qui est anticipé positivement

- Le maintien de collections physiques importantes (DVD, Blu-ray, CD, vinyles) tant qu'elles circulent, avec une attention particulière aux titres indisponibles à l'achat neuf.
- Le prêt de matériels (lecteurs Blu-ray, picoprojecteurs), qui élargit l'accès aux collections physiques pour les foyers non équipés.
- Les postes de consultation sur place intégrés au cœur des collections, avec médiation du personnel, pour préserver les équipements et accompagner les usages.
- Le partenariat étroit avec le FICMCF (master class, espaces partagés) comme levier de programmation et de visibilité sans prise en charge directe des projections grand public.

- La programmation régulière de cinéma documentaire (rendez-vous mensuel, actions Les Yeux Doc, Mois du Doc) comme cœur de l'action culturelle audiovisuelle.
- Le modèle du centre de documentation de la jetée comme équipement spécialisé complémentaire de la bibliothèque centrale, avec partage de collections associatives par convention.
- Un espace jeux vidéo pensé dès l'ouverture dans une logique d'expérimentation et de médiation, sans prêêt, pour mieux maîtriser les usages à la montée en charge.

Points de vigilance et enseignements implicites

- La contrainte du bâtiment classé est décisive : elle a imposé des plateaux de 600 m² sans possibilité de modification structurelle, et conditionné toute la répartition des fonds. Anticiper cette contrainte dès la phase programme est indispensable pour éviter des arbitrages forcés en cours de projet.
- Un programme datant de 2012 n'est pas adapté à des usages de 2026 : la difficulté à le faire évoluer en cours de réhabilitation a entraîné des ajustements à la marge plutôt qu'une refonte globale.
- La réalité virtuelle est maintenue en mode médiation (séances encadrées), en raison de risques de santé (maux de tête, vertiges) et de la complexité d'usage pour les publics novices.
- L'articulation entre collections physiques et numériques reste non résolue : les deux univers coexistent sans passerelle opérationnelle. Les incertitudes sur les catalogues des plateformes (Arte VOD notamment) rendent difficile une pensée intégrée des acquisitions.
- La lutte pour les crédits VOD et la chronologie des médias (obligation du paiement à l'acte pour les films récents) constituent un obstacle structurel qui dépasse les marges d'action des bibliothèques.
- La question de la luminosité pour les postes de consultation est jugée secondaire par l'établissement (écrans de qualité, ouvertures limitées du bâtiment), mais mérite d'être posée systématiquement dans tout projet de réhabilitation.